



**Conseil économique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

TRANS/WP.15/173  
24 février 2003

Original: FRANCAIS

---

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS**

**Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses**  
(Soixante-quatorzième session,  
Genève, 19-23 mai 2003)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-QUATORZIÈME SESSION <sup>1</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 19 mai 2003, à 10 heures

**IMPORTANT**

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique ([mireille.chavet@unece.org](mailto:mireille.chavet@unece.org)) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

---

<sup>1</sup> Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. **État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes**
  - a) État de l'Accord
  - b) Protocole d'amendement de 1993
  - c) Accords particuliers
  - d) Notifications en application du Chapitre 1.9 de l'ADR restructuré
3. Interprétation de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
4. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR
  - a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN TRANS/WP.15/2003/7
  - b) Propositions diverses TRANS/WP.15/2003/5  
TRANS/WP.15/2003/6  
TRANS/WP.15/2003/9
  - c) Construction et agrément des véhicules TRANS/WP.15/2003/1  
TRANS/WP.15/2003/2  
TRANS/WP.15/2003/4  
TRANS/WP.15/2003/6
5. Sécurité dans les tunnels routiers TRANS/AC.7/9, Corr.1  
et -/Add.1
6. Sûreté du transport des marchandises dangereuses
7. Programme de travail (soixante-quinzième session)
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport  
\* \* \*

lundi 19 mai :	Points 1, 2, 3, 4 (a)
mardi 20 mai :	Points 4(b), 4(c)
mercredi 21 mai :	Point 4(c)
Jeudi 22 mai 2003 :	Points 5 à 8
Vendredi 23 mai 2003 :	Point 9.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

## 2. **État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes**

### a) État de l'Accord

L'ADR compte trente-huit Parties contractantes dont trente-sept États membres de la CEE et le Maroc. La liste des autorités compétentes avec leurs coordonnées peut être consultée sur le site web de la division des transports (<http://www.unece.org/trans/danger/publi/adr/comp.htm>)

### b) Protocole d'amendement de 1993

L'entrée en vigueur du Protocole portant amendement des articles 1 (a), 14 (1) et 14 (3)(b) de l'ADR, adopté à Genève le 28 octobre 1993 (Notification dépositaire C.N.448.1993-TREATIES-2) nécessite le dépôt d'instruments de ratification, acceptation, approbation ou adhésion, selon le cas, de tous les États Parties contractantes à l'ADR. À ce jour, il y a 26 États contractants au Protocole mais les douze États mentionnés ci-dessous n'ont toujours pas déposé les instruments en question :

Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Kazakstan, Maroc, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Serbie et Monténégro et Ukraine.

### c) Accords particuliers

Les informations relatives aux accords multilatéraux (texte et liste des États contractants) sont disponibles sur le site web de la division des transports (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>).

### d) Notifications en application du chapitre 1.9 de l'ADR restructuré

Les notifications communiquées par les Parties contractantes à l'ADR peuvent être consultées sur le site web de la division des transports ([www.unece.org/trans/danger/danger.htm](http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm)).

Le secrétariat préparera un document informel contenant la liste récapitulative des titres de notifications transmises.

## 3. **Interprétation de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)**

Le Gouvernement de la Suisse a soumis une proposition relative à l'interprétation des nouvelles dispositions relatives aux extincteurs (TRANS/WP.15/2003/3).

## 4. **Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR**

### a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

Le secrétariat a préparé une liste des amendements proposés par la Réunion commune (TRANS/WP.15/2003/6).

- |    |  |  |
|----|--|--|
| b) | Propositions diverses                  |  |
|    | TRANS/WP.15/2003/5 (FIATA)             | Nouveau paragraphe 1.1.4.2.3               |
|    | TRANS/WP.15/2003/6 (Liechtenstein)     | Chapitre 8.2.1.1                           |
|    | TRANS/WP.15/2003/9 (Allemagne)         | Partie 8, formation des conducteurs        |
| c) | Construction et agrément des véhicules |  |
|    | TRANS/WP.15/2003/1 (Secrétariat)       | Chapitre 9.1 (Texte récapitulatif)         |
|    | TRANS/WP.15/2003/8 (Secrétariat)       | Chapitres 9.2 et 9.3 (Texte récapitulatif) |
|    | TRANS/WP.15/2003/4 (Norvège)           | Section 9.3.4.                             |

## 5. Sécurité dans les tunnels routiers

Dans sa résolution No. 249 du 21 février 2002, le Comité des transports intérieurs a demandé à ses organes subsidiaires concernés, notamment le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses, d'examiner rapidement les recommandations formulées par le Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels (routiers) (AC.7) relevant de leur champ de compétence et d'identifier celles qui pourraient être introduites dans les instruments juridiques existants en leur donnant leur formulation la plus appropriée (voir ECE/TRANS/139, annexe 1). Les recommandations en question figurent dans les documents TRANS/AC.7/9, TRANS/AC.7/9/Corr.1 et TRANS/AC.7/9/Add.1.

Les documents suivants relatifs aux recommandations en question ont été présentés à la dernière session :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| TRANS/WP.15/2002/21 (Autriche) | Système de groupage des risques                            |
| TRANS/WP.15/2002/23 (Espagne)  | Recommandations pour la sécurité dans les tunnels routiers |

Suite à l'examen de ces documents à la dernière session (voir TRANS/WP.15/172, paras. 55 à 60), le représentant de l'Autriche a convié un groupe informel d'experts qui se réunira à Feldkirch du 12 au 14 mai 2003. Les résultats des travaux de ce groupe seront éventuellement disponibles sous la forme d'un document informel.

## 6. Sûreté du transport des marchandises dangereuses

Cette question a été discutée à la dernière session (voir TRANS/WP.15/172, paras. 61 à 68). Depuis lors le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social de l'ONU a adopté des recommandations à ce sujet (voir ST/SG/AC.10/29/Add.1) qui seront discutées par la Réunion commune RID/ADR/ADN.

## 7. Programme de travail pour la soixante-quinzième session

Le secrétariat présentera des propositions sur la question en cours de session.

## 8. Questions diverses

**9. Adoption du rapport**

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport sur sa soixante-quatorzième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date: .....

Titre de la réunion

--

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

--

Participant: Nom M.  Mme  Melle

Prénom

--

--

Catégorie de participation

Chef de la délégation	<input type="checkbox"/>	Observateur (organisation)	<input type="checkbox"/>
Membre de la délégation	<input type="checkbox"/>	ONG	<input type="checkbox"/>
Observateur (pays)	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
.....			
.....			
Participation du / au			
du	.....	au	...

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais

Français

Russe

Occupation officielle:

--

No de passeport :

--

Valable jusqu'au :

--

No de téléphone officiel :

--

No de télécopieur (Fax) :

--

Adresse E-mail :

--

Adresse officielle permanente :

--

Adresse à Genève :

--

Accompagné par son conjoint Oui

Non

Nom du conjoint

--

Prénom

--

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

--

Signature du conjoint :

--

Date :

--

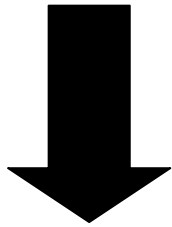
*Réservé au Service de sécurité*

No de la carte délivrée:

Initiales du fonctionnaire:

--

Security Identification Section  
Open 0800 – 1700 non stop



Villa  
Les Feuillantines



DOOR 1  
SAFI

Security ID  
Section Entry

Entry for  
authorized  
persons only  
on foot

DOOR 11  
Security  
SALLES  
4 TO 12  
IV TO XII

ENTRY/EXIT CARS  
AND PEDESTRIANS

SALLE DES  
ASSEMBLEES  
& Salle 16  
DOOR 13 OR 15

VILLA  
LE BOCAGE

DOOR 40  
SALLES  
17 TO 27  
XVII  
TO  
XXVII

LA PELOUSE

DOOR 2  
MEDICAL  
SERVICE  
SALLE  
C3 & A-R

DOOR 6  
NAVILLE  
POSTE  
BANK  
SALLES  
1 TO 3  
H3 & F3

DOOR 20  
BIBLIOTHEQUE  
LIBRARY

